



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

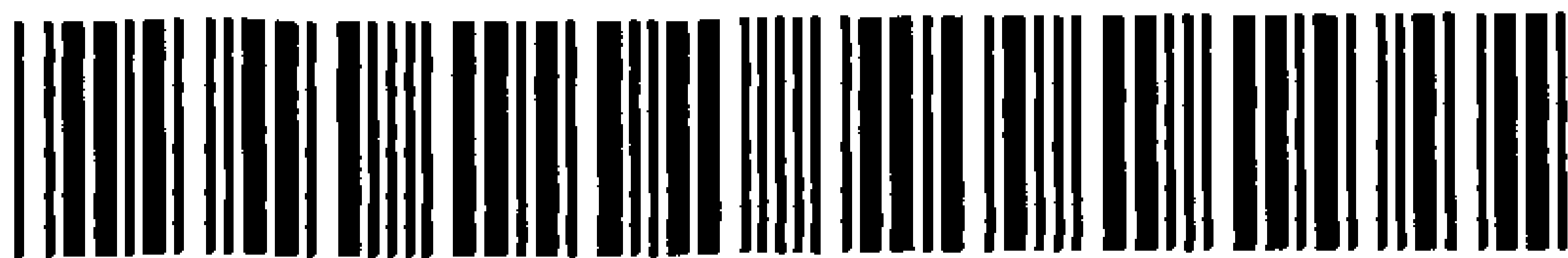
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 19503

Numéro SIREN : 804 840 874

Nom ou dénomination : 2A DE THE CLUB

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2015 sous le numéro de dépôt 53732



1505379001

DATE DEPOT : 2015-06-15  
NUMERO DE DEPOT : 2015R053732  
N° GESTION : 2014B19503  
N° SIREN : 804840874  
DENOMINATION : 2A DE THE CLUB  
ADRESSE : 8 rue de Navarre 75005 Paris  
DATE D'ACTE : 2015/04/15  
TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT

EC 15-4-15

14B 19503

CZ

2A DE THE CLUB

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros

Siège social : PARIS (75005) 8 rue de Navarre

RCS Paris 804 840 874

Greffe du tribunal  
de commerce de Paris  
Acte déposé le :

15 JUN 2015

-----  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS N° : 53732

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIRE LE 15 AVRIL 2015  
-----

L'an deux mille quinze,  
Le 15 avril à 11 heures,

Les associés de la Société 2A DE THE CLUB, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, divisé en 1.000 actions de 1 euro chacune, dont le siège est PARIS (75005) 8 rue de Navarre, se sont réunis en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargé par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Chérazad ARBI, en sa qualité de Président.

Le Président constate d'après la feuille de présence certifiée exacte par le bureau à laquelle auront été annexés, le cas échéant, les pouvoirs des associés représentés et les formulaires de vote par correspondance, que les associés présents, et le cas échéant, représentés ou votant par correspondance et disposant du droit de vote, possèdent plus de la moitié des actions composant le capital.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et les formulaires de vote par correspondance, le cas échéant,





- le rapport établi par le Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- .../...
- le projet de texte des résolutions proposées à l'assemblée.

L'Assemblée donne acte au Président de ce que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.../...

- Prise d'acte de la démission du Président et nomination d'un nouveau Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président présente à l'assemblée les causes et conditions de l'opération envisagée ainsi que le texte des résolutions proposées.

.../...

Tous ces documents sont déposés sur le bureau, à la disposition de l'assemblée.

La discussion est déclarée ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

## DEUXIEME RESOLUTION

### PRISE D'ACTE DE LA DEMISSION DU PRESIDENT ET NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

L'assemblée générale,

Statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les stipulations de l'article 26 « DECISIONS COLLECTIVES PRISES A LA MAJORITE SIMPLE » des statuts de la Société,

Après avoir entendu le rapport du Président et pris connaissance de la démission de de son mandat de Président de la Société à compter de ce jour,

Décide de nommer en qualité de nouveau Président à compter de ce jour et pour une durée illimitée Monsieur Bruno DELAUNAY, né le 2 décembre 1959 à PARIS 14<sup>ème</sup>, demeurant 41, rue Jenner – 75013 PARIS.

Celui-ci a d'ores et déjà déclaré accepter le principe de ce mandat.

"Bon pour acceptation des fonctions  
de Président"



Signature précédée de la mention manuscrite : « Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents, représentés ou votant par correspondance.

### TROISIEME RESOLUTION

#### NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale,

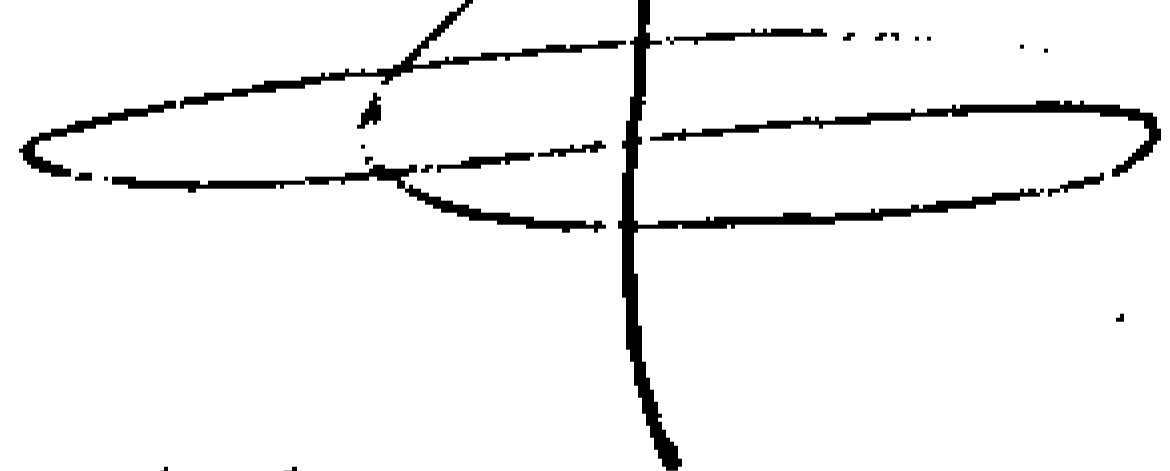
Statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les stipulations de l'article 26 « DECISIONS COLLECTIVES PRISES A LA MAJORITE SIMPLE » des statuts de la Société,

Après avoir entendu le rapport du Président et pris connaissance de la démission de de son mandat de Président de la Société à compter de ce jour,

Décide de nommer en qualité de Directeur Général à compter de ce jour et pour une durée illimitée Madame Chérazad AARAB épouse ARBI, née le 29 décembre 1979 à Saint-Denis (93), de nationalité française, demeurant à SAINT-DENIS (93210), 3 Villa Franklin.

Celle-ci a d'ores et déjà déclaré accepter le principe de ce mandat.

"Bon pour acceptation des  
fonctions de Directeur"



Signature précédée de la mention manuscrite : « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents, représentés ou votant par correspondance.

QUATRIEME RESOLUTION

POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale,

Statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les stipulations de l'article 26 « DECISIONS COLLECTIVES PRISES A LA MAJORITE SIMPLE » des statuts de la Société,

Confère tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir tout dépôt, publicité ou formalités prévues par la loi.

Le Cabinet DDA Société d'Avocats, société civile professionnelle d'Avocats DARQUEY DELAGE et Associés au capital de 20.000 Euros dont le siège social est à BORDEAUX (33200), 333, boulevard Wilson et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 440 170 S20, ainsi que Maîtres Philippe DARQUEY, Laurent DELAGE, Emmanuel WIPLIER, Céline RAINAUT sont expressément chargés à l'effet de régler, pour le compte et sous la responsabilité de la Société, en ses lieu et place, tous débours, assumer toutes dépenses, faire toutes formalités, donner toutes signatures notamment auprès du registre du commerce et des sociétés de Bordeaux, requérir toutes inscriptions, consentir toutes décharges et, généralement faire le nécessaire.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents, représentés ou votant par correspondance.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

*Pour copie certifiée conforme*

*Le Président*

